|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **NATIONS UNIES** | Description: Description: !UNLOGO |  | E:\Logos\UNESCO (black).jpg | FAO-LOGO |  |  | **BES** |
|  |  | **IPBES**/7/6/Add.2 |
|  | [**Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques**](http://unterm.un.org/DGAACS/unterm.nsf/WebView/89752D0EE42F5EDF852575EC006B64B1?OpenDocument) | Distr. générale 5 mars 2019FrançaisOriginal : anglais |

Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité
et les services écosystémiques

Septième session

Paris, 29 avril – 4 mai 2019

Point 9 de l’ordre du jour provisoire[[1]](#footnote-1)\*

Prochain programme de travail de la Plateforme

Modalités d’exécution des produits du prochain programme de travail de la Plateforme

Note du secrétariat

Introduction

1. La présente note décrit les modalités d’exécution des produits relevant de chaque objectif du projet de programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (la « Plateforme ») allant jusqu’en 2030, tel qu’indiqué dans le document IPBES/7/6. Pour chaque produit, une série d’hypothèses ainsi qu’un plan d’action indicatif, des étapes intermédiaires et des dispositions institutionnelles sont présentés. Des prévisions annuelles des principaux postes de dépenses pour chaque produit figurent dans le document IPBES/7/4.

I. Objectif 1 : évaluation des connaissances

A. Produit 1 a) : évaluation thématique des liens entre biodiversité, eau, alimentation et santé

1. Hypothèses et dispositions institutionnelles

1. Le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau superviseront un processus de cadrage complet et, sous réserve de l’approbation de la Plénière, la création d’un groupe d’experts mondial doté d’un mandat précis à durée déterminée pour l’évaluation, qui serait composé des coprésidents des équipes chargées des rapports, d’auteurs‑coordonnateurs principaux, d’auteurs principaux et d’éditeurs-réviseurs. Les groupes d’experts pour le processus de cadrage et l’évaluation seront choisis conformément aux procédures d’établissement des produits de la Plateforme[[2]](#footnote-2) et mèneront leurs travaux conformément auxdites procédures. Il est proposé que le processus de cadrage commence par une conférence en ligne, suivie par une réunion de 80 experts destinée à produire un projet de rapport de cadrage, compte tenu des résultats de la conférence en ligne. Il est également proposé que l’évaluation associe quelque 120 auteurs, qui se réuniraient trois fois, et 12 éditeurs-réviseurs, qui se réuniraient deux fois avec les auteurs. Deux réunions seraient tenues afin de faciliter l’élaboration du résumé à l’intention des décideurs, qui ferait l’objet d’un examen supplémentaire.

Trois ateliers de dialogue seraient organisés pour mettre en œuvre l’approche appliquée par la Plateforme en vue de reconnaître et d’exploiter les savoirs autochtones et locaux. Il est proposé en outre que l’évaluation soit menée sur une période de trois à quatre ans.

1. Le secrétariat conclura des accords avec des institutions partenaires aux fins de la prestation d’un appui technique, sur approbation du Bureau. Cet appui technique sera financé en partie par la Plateforme et en partie par les contributions en nature approuvées par la Plénière.

2. Réunions et étapes intermédiaires

1. Un aperçu des activités à mener pour exécuter ce produit est présenté ci-après. Un projet de budget correspondant figure dans les tableaux A-1 et A-2 dans l’annexe du document IPBES/7/4.

| *Calendrier* | *Réunions et étapes intermédiaires* |
| --- | --- |
| 2019  | La Plénière approuve le processus de cadrage complet |
| Conférence de cadrage en ligne |
| Désignation et sélection des experts chargés du cadrage |
| Réunion de cadrage |
| 2020 | La Plénière examine et approuve le document de cadrage et le lancement de l’évaluation |
| Désignation et sélection des experts chargés de l’évaluation |
| Réunion du comité de direction |
| Première réunion des auteurs |
| Premier dialogue sur les savoirs autochtones et locaux |
| 2021 | Premier examen : examen de la première version des projets de chapitre de l’évaluation |
| Deuxième dialogue sur les savoirs autochtones et locaux  |
| Deuxième réunion des auteurs |
| Première réunion d’élaboration du résumé à l’intention des décideurs (coprésidents et auteurs‑coordonnateurs principaux) |
| 2022 | Deuxième examen : examen de la deuxième version des projets de chapitre de l’évaluation et de la première version du projet de résumé à l’intention des décideurs  |
| Troisième dialogue sur les savoirs autochtones et locaux |
| Troisième réunion des auteurs |
| Troisième examen : examen de la deuxième version du projet de résumé à l’intention des décideurs  |
| 2023 | Deuxième réunion de révision du résumé à l’intention des décideurs (coprésidents et auteurs‑coordonnateurs principaux) |
| Examen final par les gouvernements du résumé à l’intention des décideurs  |
| Examen de l’évaluation par la Plénière |
| Conception, présentation, diffusion et communication |

B. Produit 1 b) : document technique sur les liens entre biodiversité et changements climatiques

1. Hypothèses et dispositions institutionnelles

1. Le Groupe et le Bureau choisiront une équipe d’experts pour l’élaboration du document technique. Les experts seront choisis conformément aux procédures d’établissement des produits de la Plateforme[[3]](#footnote-3) et mèneront leurs travaux conformément auxdites procédures. Le document technique associera 11 auteurs chargés de l’évaluation et un éditeur-réviseur, tous choisis par le Groupe. Le Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat (GIEC) sera invité à approuver l’élaboration du document en tant que document conjoint et à fournir un nombre similaire d’auteurs chargés de l’évaluation ainsi qu’un deuxième éditeur-réviseur. L’équipe d’auteurs complète se rencontrera à l’occasion de trois réunions. Le document technique devrait être élaboré sur une période de 18 mois.
2. Un appui technique sera fourni conjointement par les secrétariats de la Plateforme et du GIEC.

2. Réunions et étapes intermédiaires

1. Un aperçu des activités à mener au titre de ce produit est présenté ci-après. Un projet de budget correspondant figure dans le tableau A-3 dans l’annexe du document IPBES/7/4.

| *Calendrier* | *Réunions et étapes intermédiaires* |
| --- | --- |
| 2019  | La Plénière décide du thème du document technique et invite le GIEC à élaborer le document de façon conjointe |
| Le GIEC examine l’invitation de la Plateforme et peut décider de l’élaboration conjointe du document technique  |
| 2019 ou plus tard, en fonction de la décision du Groupe | Désignation des experts |
| Première réunion des auteurs |
| Premier examen du projet de document technique |
| 2020 ou plus tard | Deuxième réunion des auteurs |
| Deuxième examen du projet de document technique |
| Troisième réunion des auteurs |
| Conception, présentation, diffusion et communication |

C. Produit 1 c) : évaluation thématique des causes de l’appauvrissement de la diversité biologique et des facteurs de changement porteur de transformation

1. Hypothèses et dispositions institutionnelles

1. Le Groupe et le Bureau superviseront un processus de cadrage complet et, sous réserve de l’approbation de la Plénière, la mise en place d’un groupe d’experts mondial doté d’un mandat précis à durée déterminée pour l’évaluation, qui serait composé de coprésidents des équipes chargées des rapports, d’auteurs‑coordonnateurs principaux, d’auteurs principaux et d’éditeurs-réviseurs. Les groupes d’experts pour le processus de cadrage et l’évaluation seront choisis conformément aux procédures d’établissement des produits de la Plateforme[[4]](#footnote-4) et mèneront leurs travaux conformément auxdites procédures. Le processus de cadrage commencera par une conférence en ligne, suivie par une réunion de 45 experts destinée à produire le projet de rapport de cadrage, compte tenu des résultats de la conférence en ligne. L’évaluation associera 62 auteurs, qui se réuniront trois fois, et 12 éditeurs‑réviseurs, qui se réuniront deux fois avec les auteurs. Deux réunions seront tenues afin de faciliter l’élaboration du résumé à l’intention des décideurs, qui fera ensuite l’objet d’un examen supplémentaire. Trois réunions de dialogue seront organisées pour mettre en œuvre l’approche appliquée par la Plateforme en vue de reconnaître et d’exploiter les savoirs autochtones et locaux. Il est prévu que l’évaluation soit menée sur une période de quatre ans, dont un an pour la désignation et la sélection des auteurs.
2. Le secrétariat conclura des accords avec des institutions partenaires pour la prestation d’un appui technique sur approbation du Bureau. Cet appui technique sera financé en partie par la  Plateforme et en partie par les contributions en nature approuvées par la Plénière.

2. Réunions et étapes intermédiaires

1. Un aperçu des activités à mener au titre de ce produit est présenté ci-après. Un projet de budget correspondant figure dans les tableaux A-1 et A-4 dans l’annexe du document IPBES/7/4.

| *Calendrier* | *Réunions et étapes intermédiaires* |
| --- | --- |
| 2020  | La Plénière approuve le processus de cadrage complet |
| Conférence de cadrage en ligne |
| Désignation et sélection des experts chargés du cadrage |
| Réunion de cadrage |
| 2021 | La Plénière examine et approuve le document de cadrage et le lancement de l’évaluation |
| Désignation et sélection des experts |
| 2022 | Réunion du comité de direction |
| Première réunion des auteurs |
| Premier dialogue sur les savoirs autochtones et locaux |
| 2023 | Premier examen : examen de la première version des projets de chapitre de l’évaluation |
| Deuxième dialogue sur les savoirs autochtones et locaux |
| Deuxième réunion des auteurs |
| Première réunion d’élaboration du résumé à l’intention des décideurs (coprésidents et auteurs‑coordonnateurs principaux) |
| 2024 | Deuxième examen : examen de la deuxième version des projets de chapitre de l’évaluation et de la première version du projet de résumé à l’intention des décideurs  |
| Troisième dialogue sur les savoirs autochtones et locaux |
| Troisième réunion des auteurs |
| Troisième examen : examen de la deuxième version du projet de résumé à l’intention des décideurs |
| Deuxième réunion de révision du résumé à l’intention des décideurs (coprésidents et auteurs‑coordonnateurs principaux) |
| Examen final par les gouvernements du résumé à l’intention des décideurs  |
| Examen de l’évaluation par la Plénière |
| Conception, présentation, diffusion et communication |

D. Produit 1 d) : évaluation méthodologique de l’incidence et de la dépendance des activités des entreprises à l’égard de la diversité biologique et des contributions apportées par la nature aux populations

1. Hypothèses et dispositions institutionnelles

1. L’évaluation sera menée selon la méthode accélérée pour l’élaboration d’évaluations thématiques et méthodologiques[[5]](#footnote-5). Faisant exception à cette méthode, le Groupe supervisera un processus de cadrage complet. Après l’approbation du rapport de cadrage et le lancement de l’évaluation par la Plénière, un groupe d’experts mondial doté d’un mandat précis à durée déterminée sera mis en place pour l’évaluation, qui serait composé de coprésidents des équipes chargées des rapports, d’auteurs‑coordonnateurs principaux, d’auteurs principaux et d’éditeurs-réviseurs choisis conformément aux procédures d’établissement des produits de la Plateforme et menant leurs travaux conformément auxdites procédures. Il est proposé que le processus de cadrage commence par une conférence en ligne, suivie par une réunion de 36 experts chargés du cadrage pour élaborer le rapport de cadrage, compte tenu des résultats de la conférence en ligne. Il est proposé que l’évaluation associe 54 auteurs chargés de l’évaluation, qui se réuniront trois fois, et 10 éditeurs-réviseurs, qui se réuniront deux fois avec les auteurs. Une réunion sera tenue afin de faciliter l’élaboration du résumé à l’intention des décideurs. Une réunion de dialogue sera organisée pour mettre en œuvre l’approche appliquée par la Plateforme en vue de reconnaître et d’exploiter les savoirs autochtones et locaux dans le cadre de l’évaluation. Il est prévu que l’évaluation soit menée sur une période de deux ans.
2. Le secrétariat conclura des accords avec des institutions partenaires pour la prestation d’un appui technique sur approbation du Bureau. Cet appui technique sera financé en partie par la Plateforme et en partie par les contributions en nature approuvées par la Plénière.

2. Réunions et étapes intermédiaires

1. Un aperçu des activités à mener au titre de ce produit est présenté ci-après. Un projet de budget correspondant figure dans les tableaux A-1 et A-5 dans l’annexe du document IPBES/7/4.

| *Calendrier* | *Réunions et étapes intermédiaires* |
| --- | --- |
| 2019  | La Plénière approuve le processus de cadrage complet |
| Conférence de cadrage en ligne |
| Désignation et sélection des experts pour la réunion de cadrage |
| Réunion de cadrage |
| La Plénière examine et approuve le document de cadrage et lance l’élaboration de l’évaluation |
| 2020 | Désignation et sélection des experts |
| 2021 | Réunion du comité de direction |
| Première réunion des auteurs |
| Dialogue sur les savoirs autochtones et locaux |
| 2022 | Deuxième réunion des auteurs |
| Examen de la première version des projets de chapitre et du résumé à l’intention des décideurs |
| Réunion de révision du résumé à l’intention des décideurs (coprésidents et auteurs‑coordonnateurs principaux) |
| Examen final par les gouvernements du résumé à l’intention des décideurs  |
| Examen de l’évaluation par la Plénière |
| Conception, présentation, diffusion et communication |

II. Objectif 2 : renforcement des capacités

 Contexte

1. Le premier programme de travail de la Plateforme figurant dans l’annexe I à la décision IPBES-2/5 comprenait le produit 1 a) : « Mettre en adéquation les besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités, auxquels il faut répondre pour mener à bien le programme de travail de la Plateforme, et les ressources que l’on pourrait mobiliser en catalysant l’appui financier et en nature » et le produit 1 b) : « Développer les capacités nécessaires pour mener à bien le programme de travail de la Plateforme ». La Plénière a ensuite créé une équipe spéciale chargée de l’exécution de ces produits, dont le mandat figure dans l’annexe II de la décision IPBES-2/5.
2. Durant le premier programme de travail, l’équipe spéciale sur le renforcement des capacités a élaboré un plan glissant en matière de renforcement des capacités ayant pour objectif de définir les principes, les orientations stratégiques, les modalités et les mesures à mettre en place pour doter les particuliers et les institutions de moyens et développer ceux-ci en se fondant sur les besoins prioritaires déterminés par la Plénière dans la décision IPBES-3/1. Le plan comprend trois stratégies : apprentissage et participation ; facilitation de l’accès aux connaissances spécialisées et à l’information ; renforcement des capacités aux niveaux national et régional. Au paragraphe 1 de la section II de sa décision IPBES-5/1, la Plénière a accueilli avec satisfaction le plan ainsi que son résumé analytique. Le plan a été continuellement actualisé par l’équipe spéciale dans le cadre d’activités à l’appui de la mise en œuvre des trois stratégies.
3. La collaboration avec des institutions scientifiques nationales, régionales et internationales, des centres d’excellence et des institutions reconnues pour leur expertise, comprenant des experts en savoirs autochtones et locaux sur des questions liées aux fonctions et au programme de travail de la Plateforme, a constitué une composante clef des travaux de cette dernière en matière de renforcement des capacités. Conformément aux orientations concernant l’établissement de partenariats stratégiques et autres accords de collaboration[[6]](#footnote-6), l’équipe spéciale s’est efforcée d’éclairer et éventuellement d’influencer les priorités de ces entités, de promouvoir une coopération et une coordination entre elles et de reconnaître ce que ces entités produisent ou font pour contribuer aux travaux de la Plateforme en matière de renforcement des capacités. La principale plateforme de diffusion des informations à ces entités et de promotion de la coopération entre elles a été le forum sur le renforcement des capacités de la Plateforme, qui fait partie des fonctions de cette dernière en matière de renforcement des capacités figurant dans la résolution portant création de la Plateforme. L’expérience du premier programme de travail a montré que la collaboration avec d’autres entités représentait un élément crucial des travaux de la Plateforme et devrait être renforcée à l’avenir.
4. Pour le prochain programme de travail de la Plateforme, il est donc recommandé que des représentants de ces entités soient inclus au sein de l’équipe spéciale sur le renforcement des capacités. Il est également recommandé que les travaux liés au renforcement des capacités soient orientés par le plan glissant en matière de renforcement des capacités qui est continuellement actualisé[[7]](#footnote-7) et que le forum sur le renforcement des capacités de la Plateforme soit développé afin de promouvoir les travaux de la Plateforme et de renforcer l’appui apporté par d’autres entités à ses travaux.
5. Cet objectif comprendra l’organisation de réunions ordinaires du forum sur le renforcement des capacités visant à améliorer la collaboration avec d’autres organisations dans le cadre de la mise en œuvre du plan glissant.

Il comprendra également la mise au point d’un portail dédié au renforcement des capacités sur le site Web de la Plateforme visant à rendre compte des activités en cours et des contributions ainsi qu’à faciliter la participation aux travaux en matière de renforcement des capacités.

1. Les travaux liés au renforcement des capacités dans le cadre des trois produits vont également être étendus de façon à inclure tout nouveau sujet approuvé par la Plénière après les deuxième et troisième appels à demandes, contributions et suggestions.
2. Un aperçu des travaux entrepris depuis la sixième session de la Plénière ainsi que les mesures proposées pour 2019 et 2020 sont présentés dans le document IPBES/7/INF/7.

1. Hypothèses et dispositions institutionnelles

1. La Plénière prorogera le mandat de l’équipe spéciale sur le renforcement des capacités, qui facilitera la réalisation des produits 2 a), 2 b) et 2 c). Le mandat de l’équipe spéciale établi pour le premier programme de travail a été révisé à la lumière de l’expérience et des enseignements tirés et figure dans le document IPBES/7/6. Une réunion de l’équipe spéciale et une réunion du forum sur le renforcement des capacités de la Plateforme seront organisées durant chaque période intersessions.
2. Le secrétariat conclura des accords avec des institutions partenaires pour la prestation d’un appui technique sur approbation du Bureau. Cet appui technique sera financé en partie par la Plateforme et en partie par les contributions en nature approuvées par la Plénière.

2. Réunions et étapes intermédiaires

1. Un aperçu des activités à mener au titre de ce produit est présenté ci-après. Un projet de budget correspondant figure dans le tableau A-7 dans l’annexe du document IPBES/7/4.

| *Calendrier* | *Réunions et étapes intermédiaires* |
| --- | --- |
| Annuellement | Activités communes aux produits 2 a), 2 b) et 2 c) :Une réunion de l’équipe spécialeForum sur le renforcement des capacités visant à associer les organisations à la mise en œuvre du plan glissant en matière de renforcement des capacitésActivités à l’appui de l’exécution d’autres produitsÉlaboration de matériels d’apprentissage électroniques |
| Activités propres au produit 2 a) :Mise en œuvre du programme de bourses pour les évaluations en cours et d’autres produits Activités relevant du programme de formation et de familiarisation |
| Activités propres au produit 2 b) :Facilitation de l’accès aux connaissances spécialisées et à l’information, notamment l’utilisation de produits achevés de la Plateforme |
| Activités propres au produit 2 c) :Activités liées au renforcement des capacités nationales et régionales, notamment les efforts visant à encourager la mise en place de plateformes nationales ainsi que l’utilisation de méthodologies et du cadre conceptuel de la Plateforme dans les politiques, les programmes et les évaluations nationaux ou sous-régionaux |

III. Objectif 3 : Renforcer les connaissances

A. Produit 3 a) : travaux avancés sur les connaissances et les données

1. Contexte

1. Le premier programme de travail comprenait le produit 1 d) : « Répondre aux besoins prioritaires en matière de connaissances et de données aux fins de l’élaboration des politiques en catalysant les efforts visant à engendrer de nouvelles connaissances et exploiter les réseaux » et le produit 4 b) : « Élaborer un plan de gestion de l’information et des données ». La Plénière a ensuite créé une équipe spéciale chargée de l’exécution de ces produits, dont le mandat figure dans l’annexe III de la décision IPBES-2/5. Durant le premier programme de travail, l’équipe spéciale sur les données et les connaissances a mené ses travaux dans le cadre de trois groupes de travail afin d’appuyer la production d’évaluations : un groupe a travaillé sur les indicateurs et les données aux fins des évaluations de la Plateforme, un autre a travaillé sur l’infrastructure en ligne à l’appui des besoins en matière de gestion des données et de l’information et un troisième a œuvré à la production de connaissances.
2. Le groupe de travail sur les indicateurs s’est chargé du mandat de l’équipe spéciale consistant à formuler des avis sur les indicateurs et les mesures à utiliser pour les produits de la Plateforme ainsi que sur les normes à appliquer pour recueillir et gérer les données qui leur sont associées. Il a également répondu aux demandes contenues dans les documents de cadrage pour les évaluations régionales et l’évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques en vue d’un cadre commun sur les normes en matière de données, d’orientations sur le contrôle de la qualité, de la fiabilité, de la valeur indicative, des niveaux de référence et de la représentativité des données et des informations ainsi que de l’utilisation d’une série d’indicateurs de base assorties de niveaux de référence appropriés dans l’ensemble des évaluations mondiales et régionales. Le groupe de travail a établi une liste de 30 « indicateurs de base », que les auteurs des évaluations ont été priés d’utiliser en plus d’autres indicateurs ou sources de données de leur propre choix, et de 42 « indicateurs majeurs », que les auteurs des évaluations ont été invités à utiliser, sans qu’il n’ait été exigé qu’ils soient utilisés systématiquement dans les évaluations[[8]](#footnote-8). Sous la direction du groupe de travail, le groupe d’appui technique pour le produit a facilité la fourniture d’informations et de données liées à ces indicateurs et élaboré des illustrations visuelles normalisées pour les indicateurs. À l’avenir, il est recommandé que les auteurs des évaluations participent aux travaux sur les indicateurs afin d’assurer la cohérence entre les produits connexes du programme de travail.
3. Le groupe de travail sur la mise en place d’une infrastructure en ligne à l’appui des besoins en matière de gestion des données et de l’information s’est chargé du mandat de l’équipe spéciale visant, d’une part, à aider le secrétariat à superviser la gestion des données, des informations et des connaissances utilisées pour réaliser les produits de la Plateforme, de façon à garantir leur disponibilité à long terme et, d’autre part, à déterminer comment l’accès aux données, aux informations et aux connaissances existantes peut être amélioré. Le groupe de travail a conceptualisé et supervisé le développement d’une infrastructure en ligne sur le site Web de la Plateforme. L’infrastructure permet aux membres de la Plateforme d’obtenir des informations clefs, y compris des documents officiels, des catalogues, des produits exécutés et d’autres produits, et fournit aux experts de la Plateforme des informations concernant leurs travaux ainsi que la possibilité de prendre contact avec les experts et parties prenantes concernés. Le groupe de travail a recommandé que le secrétariat continue de mettre au point le site Web de la Plateforme et ajoute différentes fonctionnalités à l’appui des produits du prochain programme de travail de la Plateforme.
4. Le groupe de travail sur la production de connaissances s’est chargé du mandat de l’équipe spéciale consistant à aider le Groupe et le Bureau à examiner les besoins et les lacunes en matière de connaissances, déterminés grâce aux processus de cadrage et aux évaluations de la Plateforme, et à favoriser la production de nouvelles connaissances et données en organisant des dialogues avec des organisations scientifiques, des décideurs et des organismes de financement et en entreprenant d’autres activités pour répondre aux besoins recensés dans le programme de travail. Le groupe de travail s’est employé à élaborer un processus de recensement des lacunes en matière de connaissances et a mené un processus pilote pour l’évaluation de la dégradation et de la restauration des terres. Tant pour les évaluations en cours que pour les évaluations futures, il est recommandé que les lacunes en matière de connaissances soient recensées de manière explicite dans le cadre du processus d’évaluation et que l’équipe spéciale axe ses travaux sur l’appui aux consultations concernant les lacunes recensées et à la communication de ces dernières aux organisations scientifiques, aux décideurs et aux organismes de financement.
5. Pour le prochain programme de travail de la Plateforme, il est recommandé que la composition de l’équipe spéciale soit révisée de façon à inclure des membres des groupes d’experts chargés d’évaluations en cours afin d’assurer la cohérence entre les produits. Il est également recommandé que l’équipe spéciale compte des représentants d’organisations compétentes dans le domaine intéressant l’équipe spéciale, en particulier d’organisations fournissant des indicateurs et des données.
6. Un aperçu des travaux entrepris depuis la sixième session de la Plénière ainsi que les mesures proposées pour 2019 et 2020 sont présentés dans le document IPBES/7/INF/9.

2. Hypothèses et dispositions institutionnelles

1. La Plénière relancera l’équipe spéciale sur les connaissances et les données, qui appuiera la réalisation du produit 3 a). Le mandat de l’équipe spéciale établi pour le premier programme de travail de la Plateforme a été révisé à la lumière de l’expérience et des enseignements tirés et figure dans le document IPBES/7/6. Une réunion de l’équipe spéciale sera tenue durant chaque période intersessions. Des conférences en ligne peuvent être organisées afin d’examiner les besoins en matière de connaissances ressortant des évaluations de la Plateforme.
2. Le secrétariat conclura des accords avec des institutions partenaires pour la prestation d’un appui technique sur approbation du Bureau. Cet appui technique sera financé en partie par la Plateforme et en partie par les contributions en nature approuvées par la Plénière.

3. Réunions et étapes intermédiaires

1. Un aperçu des activités à mener dans le cadre de ce produit est présenté ci-après. Un projet de budget correspondant figure dans le tableau A-8 dans l’annexe du document IPBES/7/4.

| *Calendrier* | *Réunions et étapes intermédiaires* |
| --- | --- |
| Annuellement | Une réunion de l’équipe spéciale |
| Activités liées au recensement, à la hiérarchisation et à la mobilisation des connaissances et des données existantes nécessaires aux évaluations de la Plateforme  |
| Activités liées à la mise en place d’une infrastructure en ligne à l’appui de la gestion des données et des informations |
| Activités liées à la production de nouvelles connaissances, notamment des conférences en ligne pour examiner les besoins en matière de connaissances ressortant des évaluations de la Plateforme  |

B. Produit 3 b) : renforcement de la reconnaissance et de l’exploitation des systèmes de savoirs autochtones et locaux

1. Contexte

1. Le premier programme de travail comprenait le produit 1 c) : « Élaborer des procédures et des approches pour travailler avec les systèmes de connaissances locaux et autochtones ». La Plénière a ensuite créé une équipe spéciale chargée de l’exécution de ce produit, dont le mandat figure dans l’annexe IV de la décision IPBES-2/5.
2. Durant le premier programme de travail, l’équipe spéciale sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux a élaboré l’approche appliquée par la Plateforme en vue de reconnaître et d’exploiter les savoirs autochtones et locaux[[9]](#footnote-9). L’approche énonce des activités pour chacune des quatre fonctions de la Plateforme. Elle comprend également un mécanisme participatif qui vise à faciliter la participation véritable et effective des détenteurs de savoirs autochtones et locaux, d’experts en matière de savoirs autochtones et locaux et des organisations ou réseaux auxquels ils appartiennent afin de renforcer leur capacité de contribuer aux travaux de la Plateforme à tous les niveaux et d’en tirer parti. Le mécanisme participatif énonce des activités de mise en œuvre : fourniture d’une plateforme en ligne pour faciliter la participation des réseaux existants de peuples autochtones, de populations locales et d’experts compétents et faire en sorte que de nouveaux réseaux se développent ; promotion, par voie de consultations, d’un dialogue avec divers réseaux, experts compétents et décideurs en vue de mobiliser des contributions et de diffuser les résultats au cours de chacune des quatre phases du processus d’évaluation ; création de possibilités de partage et d’échange de connaissances au moyen de forums de discussion spécifiques ; participation à des partenariats afin de promouvoir et de mettre en œuvre l’approche.
3. Durant le premier programme de travail, l’évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques a guidé la mise en œuvre de l’approche en quatre étapes et des activités dans le cadre du mécanisme participatif. En s’appuyant sur ces travaux, l’équipe spéciale a élaboré des orientations méthodologiques, comprenant des activités spécifiques dans le cadre du mécanisme participatif, afin de faciliter la mise en œuvre de l’approche dans les évaluations en cours et futures[[10]](#footnote-10). Pour le prochain programme de travail de la Plateforme, il est proposé que les activités s’inspirent de celles entreprises durant le premier programme de travail et que l’approche appliquée par la Plateforme pour reconnaître et exploiter les savoirs autochtones et locaux continue d’être mise en œuvre.
4. Il est recommandé que la composition de l’équipe spéciale soit révisée de façon à y inclure des membres d’autres équipes spéciales et, en particulier, de groupes d’experts chargés d’évaluations en cours, afin d’assurer la cohérence entre les produits. Il est également recommandé que l’équipe spéciale compte des représentants d’organisations compétentes dans le domaine intéressant l’équipe spéciale ainsi que des représentants de peuples autochtones et de populations locales en vue de renforcer la mise en œuvre du mécanisme participatif.
5. Le produit 3 comprendra la poursuite de la mise en œuvre de l’approche appliquée par la Plateforme en vue de reconnaître et d’exploiter les savoirs autochtones et locaux dans le cadre de chacune de ses quatre fonctions par l’intermédiaire des activités ci-après :
	1. Pour les évaluations (produits relevant de l’objectif 1) : i) définir de manière concertée les problèmes et les objectifs durant le cadrage d’une évaluation ; ii) synthétiser et inclure dans l’évaluation un large éventail d’éléments et de données provenant de multiples sources de savoirs autochtones et locaux liés à l’évaluation ; iii) faire participer utilement et effectivement les peuples autochtones et les populations locales à l’examen des différentes versions d’une évaluation ; iv) partager avec les peuples autochtones et les populations locales les savoirs et ce qu’a révélé l’évaluation après son achèvement ;
	2. Pour les connaissances et les données (produit 3 a)) : identifier les experts compétents ; faciliter, par l’intermédiaire de l’infrastructure en ligne de la Plateforme, l’accès aux sources de savoirs autochtones et locaux disponibles et leur gestion ; promouvoir et faciliter la mobilisation des savoirs autochtones et locaux ; tenir compte dans les travaux sur les connaissances et les données des aspects intéressant les savoirs autochtones et locaux et les peuples autochtones et populations locales ;
	3. Pour l’appui à l’élaboration des politiques (produits relevant de l’objectif 4) : définir, décrire et faciliter l’utilisation d’outils, de méthodes et de directives utiles à la mise en œuvre des quatre phases de l’approche pour les évaluations résumée à l’alinéa a) ci-dessus, et promouvoir et favoriser leur développement ; incorporer des outils et des méthodes relatifs aux savoirs autochtones et locaux ainsi qu’aux peuples autochtones et aux populations locales dans les évaluations de la Plateforme ;
	4. Pour le renforcement des capacités (produits relevant de l’objectif 2) : rechercher, hiérarchiser et renforcer les capacités essentielles à la mise en œuvre de l’approche ; promouvoir la collaboration ainsi que des partenariats avec des organisations compétentes.
6. Un aperçu des travaux entrepris depuis la sixième session de la Plénière ainsi que les mesures proposées pour 2019 et 2020 sont présentés dans le document IPBES/7/INF/8.

2. Hypothèses et dispositions institutionnelles

1. La Plénière prorogera le mandat de l’équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux, qui facilitera l’exécution du produit 3 b). Le mandat de l’équipe spéciale établi pour le premier programme de travail de la Plateforme a été révisé à la lumière de l’expérience et des enseignements tirés et figure dans le document IPBES/7/6. Une réunion de l’équipe spéciale sera tenue durant chaque période intersessions. Conformément à la procédure standard d’évaluation, il est proposé que trois réunions de dialogue soient tenues pour chaque évaluation entreprise afin de mettre en œuvre l’approche appliquée par la Plateforme en vue de reconnaître et d’exploiter les savoirs autochtones et locaux.
2. Le secrétariat conclura des accords avec des institutions partenaires pour la prestation d’un appui technique sur approbation du Bureau. Cet appui technique sera financé en partie par la Plateforme et en partie par les contributions en nature approuvées par la Plénière.

3. Réunions et étapes intermédiaires

1. Un aperçu des activités à mener au titre de ce produit est présenté ci-après. Un projet de budget correspondant figure dans le tableau A-9 dans l’annexe du document IPBES/7/4.

| *Calendrier* | *Réunions et étapes intermédiaires* |
| --- | --- |
| Annuellement | Une réunion de l’équipe spéciale |
| Des réunions de dialogue afin de mettre en œuvre l’approche en vue de reconnaître et d’exploiter les savoirs autochtones et locaux dans les différentes phases des évaluations en cours de la Plateforme |
| Activités à l’appui des produits 2 et 4 a), notamment le recensement, la hiérarchisation et le renforcement des capacités essentielles à la mise en œuvre de l’approche et la promotion de la collaboration et de partenariats avec des organisations compétentes |
| Activités à l’appui des produits 3 a), 4 b) et 4 c), notamment la prise en compte d’aspects concernant les savoirs autochtones et locaux et les peuples autochtones et populations locales dans les travaux sur les connaissances et les données, les scénarios et les modèles, et les valeurs |

IV. Objectif 4 : appui à l’élaboration des politiques

A. Produit 4 a) : travaux avancés sur les outils et les méthodes à l’appui de l’élaboration des politiques

1. Contexte

1. Le premier programme de travail comprenait le produit 4 a) : « Dresser un catalogue des évaluations pertinentes » et le produit 4 c) : « Dresser un catalogue d’outils et de méthodes à l’appui des politiques ». La Plénière a mis en place un groupe d’experts doté d’un mandat précis pour aider le Groupe et le Bureau, selon que de besoin, à dresser un catalogue d’outils et de méthodes à l’appui de l’élaboration des politiques et fournir des orientations sur la manière dont le développement de ces outils et méthodes pourrait être promu et favorisé dans le contexte de la Plateforme[[11]](#footnote-11). Dans la section VII de sa décision IPBES-5/1, la Plénière a demandé la reconstitution du groupe d’experts.
2. Durant le premier programme de travail, le groupe d’experts sur les outils et les méthodes à l’appui de l’élaboration des politiques a préparé des orientations méthodologiques à l’intention des experts chargés de l’évaluation sur la manière d’évaluer les instruments politiques et de faciliter l’utilisation d’outils et de méthodes à l’appui de l’élaboration des politiques dans les évaluations de la Plateforme[[12]](#footnote-12), et a mis en place un portail d’appui à l’élaboration des politiques (auparavant nommé le catalogue d’outils et de méthodes d’appui à l’élaboration des politiques)[[13]](#footnote-13). Le portail permet d’accéder aux ressources nécessaires à la Plateforme pour s’acquitter de son mandat consistant à appuyer l’élaboration et la mise en œuvre de politiques aux fins de la conservation et de l’utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes. Le catalogue d’évaluations a également été intégré dans le portail d’appui à l’élaboration des politiques. En outre, le groupe d’experts a établi des procédures de téléchargement de contenus dans le catalogue et de validation des contenus téléchargés[[14]](#footnote-14).
3. Il est proposé qu’une équipe spéciale soit créée pour faciliter l’exécution du produit 4 a).
4. Un aperçu des travaux entrepris dans ce domaine depuis la sixième session de la Plénière ainsi que les mesures proposées pour 2019 et 2020 sont présentés dans le document IPBES/7/INF/13.

2. Hypothèses et dispositions institutionnelles

1. La Plénière créera une équipe spéciale sur les outils et les méthodes à l’appui de l’élaboration des politiques, qui facilitera l’exécution du produit 4 a). Le projet de mandat de l’équipe spéciale tient compte de l’expérience et des enseignements tirés par le groupe d’experts mis en place durant le premier programme de travail de la Plateforme et figure dans le document IPBES/7/6. Une réunion de l’équipe spéciale sera organisée durant chaque période intersessions.
2. Le secrétariat conclura des accords avec des institutions partenaires pour la prestation d’un appui technique sur approbation du Bureau. Cet appui technique sera financé en partie par la Plateforme et en partie par les contributions en nature approuvées par la Plénière.

3. Réunions et étapes intermédiaires

1. Un aperçu des activités à mener au titre de ce produit est présenté ci-après. Un projet de budget correspondant figure dans le tableau A-10 dans l’annexe du document IPBES/7/4.

| *Calendrier* | *Réunions et étapes intermédiaires* |
| --- | --- |
| Annuellement | Une réunion de l’équipe spéciale |
| Activités destinées à faciliter la mise en place du portail Web d’appui à l’élaboration des politiques |
| Activités destinées à faciliter l’exécution d’autres produits |
| Activités destinées à faciliter l’utilisation des outils et des méthodes à l’appui de l’élaboration des politiques |

B. Produit 4 b) : travaux avancés sur les scénarios et les modèles

1. Contexte

1. Le premier programme de travail comprenait le produit 3 c) : « Mettre au point des outils et des méthodes d’aide à la décision pour l’analyse des scénarios et la modélisation de la biodiversité et des services écosystémiques sur base d’une évaluation accélérée et d’un guide ».
2. La Plénière a, dans la décision IPBES-2/5, approuvé la réalisation de cette évaluation et, dans la section V de la décision IPBES-4/1, approuvé le résumé à l’intention des décideurs et accepté les chapitres de l’évaluation. Dans la décision IPBES-4/1, la Plénière a également constitué un groupe d’experts pour poursuivre les travaux dans ce domaine. Le mandat du groupe figure dans l’annexe V à la décision et comprend deux activités principales, à savoir la fourniture de conseils spécialisés au sujet de l’utilisation des modèles et scénarios existants pour répondre aux besoins actuels de la Plateforme et la facilitation de l’élaboration par la communauté scientifique au sens large de scénarios et de modèles connexes.
3. Entre les quatrième et septième sessions de la Plénière, le groupe d’experts a appuyé les chapitres sur les scénarios et les modèles des évaluations régionales et de l’évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, l’évaluation de la dégradation et de la restauration des terres, l’évaluation sur les valeurs et l’évaluation de l’utilisation durable des espèces sauvages en facilitant l’accès à la littérature pertinente concernant les scénarios et les modèles ainsi qu’aux résultats des scénarios. Le groupe d’experts a travaillé avec le groupe d’experts sur les outils et les méthodes à l’appui des politiques sur un guide relatif à l’utilisation de scénarios et de modèles sur la base de l’évaluation, qui figure dans le portail Web d’appui à l’élaboration des politiques[[15]](#footnote-15). Compte tenu des avantages procurés aux évaluations par cet appui, il est proposé que les travaux soient poursuivis dans le prochain programme de travail.
4. Le groupe d’experts a également favorisé l’élaboration, en collaboration avec des centres de recherche travaillant sur des scénarios pertinents, y compris les chercheurs élaborant les trajectoires socioéconomiques partagées promues par le GIEC, de nouveau scénarios concernant des facteurs directs et indirects aux fins d’une utilisation future par la Plateforme. Étant donné qu’il s’agit d’un effort pluriannuel, il est proposé que ces travaux soient poursuivis dans le prochain programme de travail afin que les futures évaluations de la Plateforme (en particulier le projet d’évaluation des questions interdépendantes et une évaluation mondiale/régionale future) puissent en bénéficier.
5. Il est proposé qu’une équipe spéciale soit créée pour appuyer le produit 4 b).
6. Un aperçu des travaux entrepris depuis la sixième session de la Plénière ainsi que les mesures proposées pour 2019 et 2020 sont présentés dans le document IPBES/7/INF/11.

2. Hypothèses et dispositions institutionnelles

1. La Plénière créera une équipe spéciale sur les scénarios et les modèles. Le projet de mandat de l’équipe spéciale, qui figure dans le document IPBES/7/6, tient compte de l’expérience du premier programme de travail de la Plateforme et se fonde sur le mandat du groupe d’experts sur les scénarios et les modèles mis en place par la Plénière à sa quatrième session[[16]](#footnote-16).
2. Le secrétariat conclura des accords avec des institutions partenaires pour la fourniture d’un appui technique approuvé par le Bureau. Cet appui technique sera financé en partie par la Plateforme et en partie par les contributions en nature approuvées par la Plénière.

3. Réunions et étapes intermédiaires

1. Un aperçu des actions à mener dans le cadre de ce produit est présenté ci-après. Un projet de budget pour les activités à mener dans le cadre du produit figure dans le tableau A-11 dans l’annexe au document IPBES/7/4.

| *Calendrier* | *Réunions et étapes intermédiaires* |
| --- | --- |
| Annuellement | Une réunion de l’équipe spéciale |
| Activités à l’appui de l’utilisation de scénarios et de modèles dans les évaluations en cours de la Plateforme et d’autres produits de la Plateforme  |
| Activités visant à favoriser l’élaboration par la communauté scientifique au sens large de scénarios et de modèles pour la Plateforme |

C. Produit 4 c) : travaux avancés sur les multiples valeurs

1. Contexte

1. Le premier programme de travail comprenait le produit 3 d) : « Mettre au point des outils et des méthodes à l’appui des politiques concernant les diverses conceptualisations de la valeur de la biodiversité et des bienfaits procurés par la nature à l’homme, y compris les services écosystémiques, sur base d’une évaluation et d’un guide ».
2. La Plénière a créé un groupe d’experts chargé d’élaborer le guide. Dans la section V de sa décision IPBES-4/, la Plénière s’est félicitée de1’établissement de ce guide préliminaire sur la conceptualisation des valeurs de la biodiversité et des bienfaits de la nature pour les êtres humains[[17]](#footnote-17). Dans la même décision, la Plénière a demandé la création d’un groupe d’experts plus restreint chargé de veiller à ce que les valeurs et la détermination de la valeur soient, en collaboration avec le Groupe d’experts multidisciplinaire, intégrées de manière appropriée dans toutes les évaluations de la Plateforme. Entre les quatrième et sixième sessions de la Plénière, ce groupe s’est efforcé de faciliter les évaluations régionales et l’évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques ainsi que l’évaluation de la dégradation et de la restauration des terres en intégrant de manière appropriée de multiples conceptualisations des valeurs dans ces évaluations.
3. Dans la section VI de sa décision IPBES-6/1, la Plénière a approuvé la réalisation d’une évaluation méthodologique des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, y compris la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques. Le groupe d’experts choisi pour réaliser l’évaluation s’est également chargé d’appuyer d’autres évaluations en cours en intégrant de manière appropriée les multiples conceptualisations des valeurs dans ces évaluations.
4. Un aperçu des travaux entrepris depuis la sixième session de la Plénière est présenté dans le document IPBES/7/INF/6.

2. Hypothèses et dispositions institutionnelles

1. Au cours de l’élaboration de l’évaluation sur les valeurs, le groupe d’experts sur l’évaluation facilitera également l’exécution du produit 4 c) en faisant avancer les travaux sur les multiples conceptualisations des valeurs. Une fois l’évaluation sur les valeurs finalisée, la Plénière souhaitera peut-être créer une équipe spéciale pour faciliter la réalisation de ce produit, compte tenu de l’expérience que le groupe d’experts créé comme suite au paragraphe 5 de la section V de sa décision IPBES-4/1 a acquise dans l’établissement du mandat de l’équipe spéciale.

3. Réunions et étapes intermédiaires

1. Un aperçu des activités à mener au titre de ce produit est présenté ci-après. Un projet de budget correspondant figure dans le tableau 1 dans l’annexe du document IPBES/7/4.

| *Calendrier* | *Réunions et étapes intermédiaires* |
| --- | --- |
| Annuellement après l’achèvement de l’évaluation sur les valeurs | Une réunion de l’équipe spéciale |
| Activités visant à favoriser l’élaboration de méthodes concernant les multiples valeurs  |
| Activités à l’appui de l’exécution d’autres produits, en particulier des évaluations |
| Activités liées à l’utilisation des travaux sur les valeurs achevés |

V. Objectif 5 : Communication et participation

A. Produit 5 a) : communication renforcée

1. Contexte

1. Le premier programme de travail comprenait le produit 4 d) : « Élaborer un ensemble de stratégies, produits et processus de communication, d’information et de participation ».
2. Durant le premier programme de travail, la Plénière a, dans sa décision IPBES-3/4, adopté une stratégie de communication et de sensibilisation[[18]](#footnote-18). Cette stratégie a été mise en œuvre par le secrétariat, sous la direction du Groupe et du Bureau dans le cadre de leurs mandats respectifs. La mise en œuvre a été axée sur deux domaines d’activité fondamentaux : la communication quotidienne et le lancement de rapports d’évaluation.
3. S’agissant de la communication quotidienne, l’élaboration et l’actualisation de l’identité visuelle, de la politique d’utilisation des logos et de la charte graphique de la Plateforme a facilité la production d’un large éventail de matériels d’information affichant la marque IPBES ainsi que d’autres matériels électroniques et audiovisuels. Renforcés par un nombre accru de produits de communication mis à disposition dans les six langues officielles de l’ONU, les matériels ont été envoyés par le secrétariat pour promouvoir les manifestations et la communication de la Plateforme dans l’ensemble des régions, en particulier les manifestations de promotion et les activités d’association des parties prenantes. Une stratégie globale et intégrée en matière de médias sociaux axée sur les audiences prioritaires définies par la Plénière a été élaborée et mise en œuvre avec succès sur cinq des plateformes de réseaux sociaux les plus importantes. En plus d’avoir procédé à la refonte du site Web de la Plateforme pour rendre ce dernier plus moderne et convivial, le secrétariat a conçu et mis en place une base de données interrogeable par le public sur le suivi des incidences afin de collecter des exemples d’incidences de la promotion de la Plateforme à toutes les échelles, dans l’ensemble des régions et pour tous les produits des programmes de travail. Les relations avec les médias font également partie des priorités, une vaste base de données des correspondants médiatiques de la Plateforme ayant été mise en place et tenue à jour. Des outils informatiques, notamment des plateformes de collaboration électroniques, des conférences en ligne, des services de vidéoconférence, des applications pour les manifestations et des services de partage de fichiers, ont également été mis en place et appuyés afin d’améliorer l’efficacité des travaux du secrétariat, des équipes spéciales et des groupes d’experts.
4. Sur la base des enseignements tirés des lancements réussis des rapports sur la pollinisation et les scénarios, le secrétariat a élaboré une stratégie détaillée de communication et d’information en trois phases pour chacun de ces rapports, incluant des activités et des ressources pour chaque phase, afin de renforcer la portée et la promotion des lancements des rapports d’évaluation. Les lancements ultérieurs des quatre rapports d’évaluation régionale et du rapport sur la dégradation et la restauration des terres en 2018 ont vu leur portée dans les médias traditionnels et sociaux augmenter de manière exponentielle, l’intérêt porté à ces rapports ainsi que leur adoption ayant été stimulés par plus de 100 manifestations de promotion menées en Afrique, dans les Amériques, en Asie et dans le Pacifique, en Europe et en Asie centrale. L’établissement de relations de collaboration étroites avec les services de communication des partenaires de la Plateforme et des organisations intéressées s’est avéré un élément clef de la réussite de la stratégie, ayant ensuite facilité la diffusion des messages de la Plateforme.
5. Le produit 5 a) comprendra des activités visant à continuer de mettre en œuvre la stratégie de communication et d’information de la Plateforme. Parmi les domaines d’intervention spécifiques appelant des améliorations figureront la sensibilisation concernant toutes les fonctions de la Plateforme, une utilisation élargie, dans la mesure du possible, de l’ensemble des six langues officielles de l’ONU et une collaboration plus étroite avec les partenaires et les organisations intéressées afin de communiquer certains éléments des résultats de la Plateforme dans des formats mieux adaptés à chaque audience.
6. Un aperçu des travaux entrepris depuis la sixième session de la Plénière ainsi que les mesures proposées pour 2019 et 2020 sont présentés dans le document IPBES/7/INF/14.

2. Hypothèses et dispositions institutionnelles

1. On suppose que le secrétariat coordonnera l’exécution du produit 5 a) en se chargeant, sous la supervision du Bureau et grâce aux contributions actives de ce dernier ainsi qu’avec la participation active du Groupe, de la communication, en particulier en ce qui concerne les questions scientifiques et la participation des communautés d’experts, compte tenu de la démarche multidisciplinaire de la Plateforme. Le produit nécessitera une coopération avec des partenaires, notamment des médias et des agences de communication externes.

3. Réunions et étapes intermédiaires

1. Un aperçu des activités à mener au titre de ce produit est présenté ci-après. Un projet de budget correspondant figure dans le tableau A-13 dans l’annexe du document IPBES/7/4.

| *Calendrier* | *Réunions et étapes intermédiaires* |
| --- | --- |
| Annuellement | Appui dans le domaine de l’utilisation d’Internet et des médias sociaux, notamment hébergement, maintenance et développement de sites ; appui stratégique et opérationnel en matière de médias sociaux ; planification, surveillance et outils et services analytiques de médias sociaux ; souscriptions et accès à des articles payants  |
| Support audiovisuel, notamment production et traduction des sous-titres de vidéos d’information ; matériels « bobine B » ; animations et infographie ; équipements et logiciels d’enregistrement, d’édition et de conception |
| Appui dans le domaine des médias, notamment appui à la stratégie médiatique, à la communication et à la promotion ; appui dans le domaine des médias pour un certain nombre de manifestations de promotion ; traduction d’un certain nombre de matériels ; matériels de promotion de manifestations majeures et participation à ces dernières ; surveillance et analyse des médias ; promotion dans des médias payants |
| Matériels de communication et d’information imprimés, notamment appui en matière d’image de marque et d’identité visuelle ; conception et production de supports marketing d’information ; impression et diffusion de matériels (y compris réimpression de résumés à l’intention des décideurs et de rapports) ; traduction d’un certain nombre de matériels ; appui à la communication concernant les sessions de la Plénière |

B. Produit 5 b) : participation renforcée des gouvernements et des parties prenantes

1. Contexte

1. Le premier programme de travail comprenait le produit 4 d) : « Élaborer un ensemble de stratégies, produits et processus de communication, d’information et de participation ».
2. Durant le premier programme de travail, la Plénière a, dans sa décision IPBES-3/4, adopté une stratégie d’association des parties prenantes pour la Plateforme[[19]](#footnote-19), laquelle a été mise en œuvre par le secrétariat, sous la direction du Groupe et du Bureau dans le cadre de leurs mandats respectifs. La mise en œuvre a été axée sur le recensement, l’inventaire et la mobilisation de parties prenantes, la facilitation des réseaux de parties prenantes et la collaboration avec ces derniers, l’organisation de manifestations à l’intention des parties prenantes et le renforcement de la communication bidirectionnelle entre la Plateforme et ses parties prenantes afin d’appuyer la mise en œuvre du programme de travail ainsi que la réalisation des produits connexes.
3. Les résultats d’un processus de recensement et d’analyse des besoins ont non seulement mis en évidence la diversité des parties prenantes de la Plateforme, mais également souligné la sous‑représentation de groupes clefs, notamment du secteur privé, des peuples autochtones et des populations locales, en particulier dans certaines régions. L’enquête a également mis en évidence des incitations et des barrières majeures à une plus grande participation des parties prenantes aux travaux de la Plateforme. Le secrétariat a collaboré avec les équipes spéciales, les plateformes nationales existantes et nouvelles de la Plateforme ainsi que les réseaux de parties prenantes de la Plateforme auto-organisés en vue de commencer à relever ces défis. Au cours du premier programme de travail, il est apparu que la mise en œuvre des deux mandats distincts concernant la communication et la participation des parties prenantes convergeait de plus en plus. Cette constatation était particulièrement évidente dans le cadre de l’utilisation élargie des médias sociaux, des matériels audiovisuels, du site Web de la Plateforme et des technologies informatiques visant à intensifier et à améliorer la participation des parties prenantes aux travaux de la Plateforme.
4. Le produit 5 b) comprendra des activités visant à continuer de mettre en œuvre la stratégie d’association des parties prenantes pour la Plateforme. Parmi les domaines d’intervention appelant des améliorations au niveau de la mise en œuvre de la stratégie d’association des parties prenantes figureront le renforcement des réseaux de parties prenantes et des plateformes nationales existants, la facilitation de la mise en place de nouvelles plateformes nationales, une meilleure utilisation des

manifestations de promotion de la Plateforme visant à associer les correspondants nationaux et les décideurs, notamment les groupes de parties prenantes difficiles à atteindre, et la production par le secrétariat de matériels et ressources d’information à l’intention des parties prenantes dans les six langues officielles de l’ONU.

1. Un aperçu des travaux entrepris depuis la sixième session de la Plénière ainsi que les mesures proposées concernant la participation des parties prenantes sont présentés dans le document IPBES/7/INF/14. De plus amples informations sur la collaboration et les partenariats figurent dans le document IPBES/7/INF/15.

2. Hypothèses et dispositions institutionnelles

1. On suppose que le secrétariat coordonnera la réalisation du produit 5 b), renforçant la participation des gouvernements et d’autres parties prenantes, y compris la mise en œuvre de la stratégie d’association des parties prenantes et la collaboration avec les secrétariats d’accords multilatéraux sur l’environnement, des organismes des Nations Unies et d’autres organisations, sous la supervision du Bureau et avec la participation active du Groupe.
2. Le secrétariat peut conclure des accords avec des institutions partenaires pour la prestation d’un appui technique sur approbation du Bureau. Cet appui technique sera financé en partie par la Plateforme et en partie par les contributions en nature approuvées par la Plénière.

3. Réunions et étapes intermédiaires

1. Un aperçu des activités à mener au titre de ce produit est présenté ci-après. Un projet de budget correspondant figure dans le tableau A-14 dans l’annexe du document IPBES/7/4.

| *Calendrier* | *Réunions et étapes intermédiaires* |
| --- | --- |
| Annuellement | Atelier de consultation pour les correspondants nationaux de la Plateforme |
| Participation des parties prenantes, notamment organisation d’une « journée des parties prenantes » et appui aux manifestations sous-régionales et régionales liées à la participation des parties prenantes  |

VI. Objectif 6 : examen de l’efficacité

A. Produit 6 : examen de l’efficacité

1. Contexte

1. Le premier programme de travail comprenait le produit 4 e) : « Effectuer une étude de l’efficacité des orientations, procédures, méthodes et approches visant à guider le développement futur de la Plateforme ».
2. Un examen de la Plateforme à la fin de son premier programme de travail, comportant un volet interne et un volet externe, a été entamé par la Plénière dans sa décision IPBES-5/2. Les résultats du volet interne ont été pris en compte par la Plénière dans sa décision IPBES-6/1, utilisés par le Groupe et le Bureau pour orienter l’exécution des produits restants du premier programme de travail et pour guider la conception du programme de travail allant jusqu’en 2030, et communiqués à l’équipe d’examen externe. L’examen externe sera transmis à la Plénière à sa septième session[[20]](#footnote-20).
3. Les principes de fonctionnement de la Plateforme, tels qu’ils sont définis dans la résolution en portant création[[21]](#footnote-21), disposent que l’efficience et l’efficacité de la Plateforme seront évaluées dans le cadre d’un processus d’examen indépendant selon la périodicité décidée par la Plénière, des ajustements pouvant être apportés s’il y a lieu. Il est donc recommandé que la Plénière, au cours du programme de travail de la Plateforme allant jusqu’en 2030, décide d’un examen supplémentaire de l’efficience et de l’efficacité de la Plateforme.
4. Le produit 6 comprendra un suivi de l’examen de la Plateforme à la fin de son premier programme de travail ainsi que des examens à mi-parcours et à la fin du programme de travail pour la période allant jusqu’en 2030.

2. Hypothèses et dispositions institutionnelles

1. Il est proposé que le Groupe, le Bureau et le secrétariat, selon ce qu’il convient, prennent en compte les recommandations découlant de l’examen de la Plateforme à la fin de son premier programme de travail et fassent rapport à la Plénière sur les progrès accomplis. Le Bureau et le Groupe orienteront l’établissement d’un cadre régissant un examen à mi-parcours et un examen à la fin du programme de travail allant jusqu’en 2030.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |

1. \* IPBES/7/1/Rev.1. [↑](#footnote-ref-1)
2. Décision IPBES-3/3, annexe I. [↑](#footnote-ref-2)
3. Ibid. [↑](#footnote-ref-3)
4. *Ibid.*  [↑](#footnote-ref-4)
5. Décision IPBES-3/3, annexe I, section 3.2. [↑](#footnote-ref-5)
6. Décision IPBES-3/4, annexe III. [↑](#footnote-ref-6)
7. On trouvera dans le document IPBES/7/INF/7/Add.1 la dernière version de l’annexe au plan glissant. [↑](#footnote-ref-7)
8. IPBES/5/INF/5, appendices III et IV. [↑](#footnote-ref-8)
9. Décision IPBES-5/1, annexe II. [↑](#footnote-ref-9)
10. Le projet d’orientations méthodologiques figure dans le document IPBES/7/INF/8. [↑](#footnote-ref-10)
11. Décision IPBES-2/5, section VIII. Dans la section VII de sa décision IPBES-3/1 et la section VI de sa décision IPBES-4/1, la Plénière a précisé le mandat du groupe d’experts. [↑](#footnote-ref-11)
12. Ces procédures et orientations méthodologiques figurent dans le document IPBES/7/INF/13. [↑](#footnote-ref-12)
13. Disponible à l’adresse suivante : [www.ipbes.net/policy-support](http://www.ipbes.net/policy-support). [↑](#footnote-ref-13)
14. Ces procédures figurent dans le document IPBES/7/INF/13. [↑](#footnote-ref-14)
15. Disponible à l’adresse suivante : www.ipbes.net/scenarios-models. [↑](#footnote-ref-15)
16. Décision IPBES-4/1, annexe V. [↑](#footnote-ref-16)
17. IPBES/4/INF/13. [↑](#footnote-ref-17)
18. Décision IPBES-3/4, annexe I. [↑](#footnote-ref-18)
19. Décision IPBES-3/4, annexe II. [↑](#footnote-ref-19)
20. IPBES/7/5 et IPBES/7/INF/18. [↑](#footnote-ref-20)
21. UNEP/IPBES.MI/2/9, annexe I, appendice I, section II. [↑](#footnote-ref-21)